

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° 2572/2018	<b>Objet :</b> Attribution du marché « Travaux neufs et entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse – installation des illuminations de fin d'année ».

Conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 7

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 19H00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents :** Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

**Absents représentés :** Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Sylvie GERINTE,

Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Danielle METRAL, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI,

Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Pierre BORNE.

**Absents :** Alphonse BOYE, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 4 ;**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1414-1 à L 1414-4 ;**Vu** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 ;**Vu** l'avis d'appel public à concurrence (MAPA), publié le 3 octobre 2018 au Journal le Moniteur (couplé à MarchésOnline.com) sous le n° AO-1841-2260, et la plateforme achatpublic.com sous le n° 3308261 pour une remise des plis le 2 novembre 2018 avant 12h00 ;**Vu** l'avis de la Commission Cadre de Vie – Urbanisme – Marchés publics du 17 décembre 2018 ;**Considérant** les 02 offres reçues ;**Considérant** que le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de l'entreprise BIR, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir : 60 points pour le prix et 40 points pour valeur technique de l'offre (comprenant 6 sous-critères : pertinence et qualité du logiciel de gestion (4 points), dispositions d'organisation de l'astreinte et de réalisation des travaux urgents (12 points), modalités d'organisation des visites et de l'entretien systématique (12 points), mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur les chantiers (4 points), démarche qualité ou autre type d'organisation (4 points), prise en compte des critères environnementaux (4 points) ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A la majorité, 22 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Martine HARBULOT) :**

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer le marché « Travaux neufs et entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse – installation des illuminations de fin d'année », pour une durée de 1 an reconductible 2 fois par tacite reconduction à la société BIR, 38 rue Gay Lussac, 94438 CHENNEVIERES SUR MARNE, pour les sommes suivantes :

- Entretien périodique : 19 607,00 € HT (23 528,40 € TTC) par an,
- Pose et dépose des illuminations de fin d'année : 2 583,00 € HT (3 099,60 € TTC) par an,
- Travaux annuels pour un minimum par an de 50 000,00 € HT (60 000,00 € TTC) et un maximum par an de 320 000,00 € HT (384 000,00 € TTC).

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits seront prévus au budget 2019 chapitre 21, article 21534 pour la partie investissement de la commune et chapitre 011, article 615231 pour le fonctionnement.

CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 20 décembre 2018

  
Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie

